Selon le Registre Fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 de mars 2012 / Lois et Règlements Date de Révision: 04/06/2024

Version: 1.2

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identification du Produit

Forme du Produit: Mélange Nom du Produit: Viceroy Code du Produit: AFCO 6010 Utilisation Prévue du Produit

Utilisation de la Substance/du Mélange: Nettoyant acide pour le nettoyage par trempage, manuel et à la mousse des équipements de transformation alimentaire. Efficace pour éliminer le tartre et la rouille. Pour un usage professionnel uniquement.

Nom, Adresse et Téléphone Partie Responsable

Entreprise:

AFCO

550 Development Avenue Chambersburg, PA 17201 Tél: 800-345-1329

www.afcocare.com

Téléphone D'Urgence

Numéro D'Urgence: 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES RISQUES

Classification de la Substance ou du Mélange

Classification (GHS-États-Unis)

Corr. Mét. 1 H290 Corr. Peau 1B H314 Dom. Yeux 1 H318

Éléments D'Étiquetage

GHS-États-Unis Étiquetage

Pictogramme d'Risque (GHS-É.U.)



Mot De Signal (GHS-États-Unis) : Danger!

Mentions: d'Risque (GHS-États-Unis) : H290 - Peut être corrosif pour les métaux

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

Conseils: d'Sécurité (GHS-États-Unis) : P234 - Conservez uniquement dans le contenant d'origine.

P260 - Ne pas respirer les vapeurs, le brouillard, le vaporisateur.

P264 - Laver les mains, les avant-bras et autres zones exposées à fond après manipulation. P280 - Porter des gants/des vêtement de protection, protecteur pour les yeux, et visage.

P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 - SI SUR LA PEAU (ou les cheveux): Retirer/enlever immédiatement les

vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/douche.

P304+P340 - INHALATION: Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir au repos dans

une position confortable pour respirer.

P305+P351+P338 - SI DANS LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact, si facile à faire. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou Docteur/Médecin.

P321 - Traitement spécifique (voir la section 4).

P363 - Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

P390 - Absorber le déversement pour éviter tout dommage matériel.

P405 - Garder sous clef.

04/06/2024 FR (Français États-Unis) 1/9

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Registre Fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 de mars 2012 / Lois et Règlements

P406 - Stocker dans un récipient résistant à corrosion avec doublure intérieure résistante.

P501 - Éliminer le contenu et le contenant conformément aux règlements locaux,

régionaux, nationaux, territoriaux, provinciaux et internationaux.

Autres Risques

Autres Risques: L'exposition peut aggraver les personnes ayant des problèmes d'œil, de peau ou de respiration préexistants. Lorsque chauffé jusqu'à décomposition, il émet des fumées toxiques. Contact avec des métaux actifs peut générer gaz d'hydrogène inflammable.

Toxicité Aigu Inconnu (GHS-États-Unis): Non disponible.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances et Mélange

Nom des Ingrédients Risques	Identificateur du Produit	% (w/w)	Classification (GHS-États-Unis)
Eau	(CAS No) 7732-18-5	70 - 90	Non classé.
Chlorure d'hydrogène	(CAS No) 7647-01-0	1 - 5	Corr. Met. 1, H290
			Tox. Aigu 3 (Inhalation: gaz), H331
			Corr. Peau 1B, H314
			Dom. Yeux 1, H318
			STOT SE 3, H335
Acide phosphorique	(CAS No) 7664-38-2	5 - 10	Corr. Met. 1, H290
			Tox. Aigu 4 (Orale), H302
			Corr. Peau 1B, H314
			Dom. Yeux 1, H318
Xylènesulfonate de sodium	(CAS No) 1300-72-7	1 - 5	Tox. Aigu 4 (Orale), H302
			Irrit. Peau 2, H315
			Irrit. Yeux 2A, H319
			STOT EU 3, H335
Acide benzènesulfonique, dérivés 4-C10-	(CAS No) 85536-14-7	1 - 5	Tox. Aigu 4 (Orale), H302
13-sec-alkyles			Corr. Peau 1C, H314
			Dom. Yeux 1, H318
			Aiguë Aquatique 2, H401
			Aiguë Chronique 3, H412
Acide décylphénoxybenzènedisulfonique,	(CAS No) 36445-71-3	0.1 - 1	Irrit. Peau 2, H315
sel disodique			Dom. Yeux 1, H318
Éthoxylates de nonylphénol	(CAS No) 9016-45-9	0.1 - 1	Irrit. Peau 2, H315
			Irrit. Yeux 2A, H319
			Aiguë Chronique 2, H411

Les pourcentages exacts de composition sont retenus en tant que secret commercial [29 CFR § <u>1910.1200 App E</u>]. Texte intégral des phrases H: voir la section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

Description des Mesures de Premiers Soins

Général: Ne rien porter à la bouche d'une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (Montrer l'étiquette si possible). Si exposé ou concerné: Obtenez un avis ou une attention médicale.

Inhalation: En cas de symptômes: aller à l'air libre et ventiler la zone suspectée. Transporter à l'air frais et maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Contact Avec la Peau: Enlever les vêtements contaminés. Tremper la zone touchée avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Contact Avec les Yeux: Rincer avec précaution à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact, si présentes et faciles à faire. Continuez à rincer. Consulter un médecin si la douleur, les clignements ou les rougeurs persistent.

Ingestion: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Symptômes et Effets les Plus Importants à la Fois Aigus et Retardés

Général: Provoque de graves brûlures cutanées et des lésions oculaires. Les effets de l'exposition (inhalation, ingestion ou contact cutané) à la substance peuvent être différés.

Inhalation: Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Contact Avec la Peau: Provoque de graves brûlures cutanées et des lésions oculaires.

04/06/2024 FR (Français États-Unis) 2/9

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Registre Fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 de mars 2012 / Lois et Règlements

Contact Avec les Yeux: Provoque des lésions oculaires graves.

Ingestion: L'ingestion est susceptible d'être nocive ou d'avoir des effets indésirables.

Les Symptômes Chroniques: Aucun effet attendu dans des conditions normales d'utilisation. Indication des Éventuels Soins Médicaux Immédiats et Traitements Particuliers Nécessaires

Si exposition prouvée ou suspectée, obtenir des conseils médicaux et l'attention. (Montrer l'étiquette si possible).

SECTION 5: LUTTE CONTRE L'INCENDIESECTION 5: LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens D'Extinction

Adapté Moyens D'Extinction: Utiliser des moyens d'extinction adaptés à l'incendie environnant.

Inadéquat Moyens D'Extinction: Ne pas utiliser un jet d'eau lourde. Utilisation des flux d'eau lourde peut propager le feu.

Risques Particuliers Résultant de la Substance ou du Mélange

Risque D'Incendie: Non-inflammable.

Risque D'Explosion: Le produit n'est pas explosif, mais le contact avec des métaux peut libérer de l'hydrogène gazeux explosif. **Réactivité:** Décomposition thermique génère: des vapeurs corrosives et des fumées toxiques. Réagit violemment avec les bases fortes.

Conseils Pour les Pompiers

Mesures de Précaution Incendie: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Instructions Lutte Contre L'Incendie: Utiliser un jet d'eau ou de brouillard pour refroidir les contenants exposés.

Protection en Cas D'Incendie: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection y compris protection respiratoire.

Produits de Combustion Dangereux: Oxydes de carbone (CO, CO₂). Oxydes de soufre (SO_x).

Autre Information: Ne pas laisser les écoulements de lutte contre l'incendie dans les égouts ou les cours d'eau.

Référence à D'Autres Sections: Reportez-vous à la section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

SECTION 6: MESURES DE REJET ACCIDENTEL

Précautions Individuelles, Équipement de Protection et Procédures D'Urgence.

Mesures Générales: Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas respirer les brouillards ni les aérosols. Éviter tout contact avec le métal.

Pour les Non-Secouristes

Équipement Protecteur: Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI).

Procédures D'Urgence: Évacuer le personnel inutiles.

Pour le Personnel D'Urgence

Équipement Protecteur: Équipez équipe de nettoyage avec une protection adéquate.

Procédures D'Urgence: Éliminer les sources d'inflammation. Évacuer le personnel inutile. Arrêter la fuite si cela est possible en toute

sécurité. Ventiler la zone.

Précautions pour L'Environnement

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux potables.

Méthodes et Matériel de Confinement et de Nettoyage

Pour Confinement: Neutraliser le déversement avec précaution. Contenir tout déversement à l'aide de digues ou d'absorbants afin d'empêcher sa migration et sa pénétration dans les égouts ou les cours d'eau.

Méthodes de Nettoyage: Nettoyez immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Absorber et/ou contenir le déversement avec un matériau inerte, puis placer dans un récipient approprié. Ventiler la zone. Contacter les autorités compétentes après un déversement.

Référence à D'Autres Sections: Voir rubrique 8, Contrôle de l'exposition et de protection personnelle.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à Prendre Pour une Manipulation Sans Danger

Mesures D'Hygiène: Manipuler conformément aux bonnes procédures d'hygiène industrielle et de sécurité. Se laver les mains et autres zones exposées avec du savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et de nouveau en sortant du travail. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Se laver soigneusement les mains, avant-bras après manipulation. Lisez toujours vos mains immédiatement après avoir manipulé ce produit, et encore une fois avant de quitter le lieu de travail.

Conditions d'un Stockage Sûr, y Compris D'Éventuelles Incompatibilités

Mesures Techniques: Respecter les réglementations en vigueur.

Conditions de Stockage: Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Conserver dans l'emballage d'origine. Garder sous clé. Garder le récipient fermé hors utilisation. Tenir à l'écart de la chaleur, des températures extrêmement élevées et des matières incompatibles.

04/06/2024 FR (Français États-Unis) 3/9

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Registre Fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 de mars 2012 / Lois et Règlements

Matériaux Incompatibles: Bases fortes. Oxydants forts.

Fin Utilisation Spécifique(s): Nettoyant acide pour le nettoyage par trempage, manuel et à la mousse des équipements de transformation alimentaire. Efficace pour éliminer le tartre et la rouille. Pour un usage professionnel uniquement.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de Contrôle

Acide phosphorique (7664-38-2)			
Mexique	OEL TWA (mg/m³)	1 mg/m³	
Mexique	OEL STEL (mg/m³)	3 mg/m³	
États-Unis ACGIH	ACGIH TWA (mg/m³)	1 mg/m³	
États-Unis ACGIH	ACGIH STEL (mg/m³)	3 mg/m³	
États-Unis OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m³)	1 mg/m³	
États-Unis NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m³)	1 mg/m³	
États-Unis NIOSH	NIOSH REL (STEL) (mg/m³)	3 mg/m³	
États-Unis IDLH	US IDLH (mg/m³)	1000 mg/m³	
Ontario	OEL STEL (mg/m³)	3 mg/m³	
Ontario	OEL TWA (mg/m³)	1 mg/m³	
Québec	VECD (mg/m³)	3 mg/m³	
Québec	VEMP (mg/m³)	1 mg/m³	
Chlorura d'hudrogàna (7647-01-0)			

	1 = (8,)	- ···· 6 , ···	
Chlorure d'hydrogène (7647-01-0)			
Mexique	OEL Ceiling (mg/m³)	7 mg/m³	
Mexique	OEL Ceiling (ppm)	5 ppm	
États-Unis ACGIH	ACGIH Ceiling (ppm)	2 ppm	
États-Unis OSHA	OSHA PEL (Ceiling) (mg/m³)	7 mg/m³	
États-Unis OSHA	OSHA PEL (Ceiling) (ppm)	5 ppm	
États-Unis NIOSH	NIOSH REL (ceiling) (mg/m³)	7 mg/m³	
États-Unis NIOSH	NIOSH REL (ceiling) (ppm)	5 ppm	
États-Unis IDLH	US IDLH (ppm)	50 ppm	
Ontario	OEL Ceiling (ppm)	2 ppm	
Québec	PLAFOND (mg/m³)	7.5 mg/m³	
Québec	PLAFOND (ppm)	5 ppm	

Contrôle de L'Exposition

Contrôles Techniques Appropriés: Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Assurez-vous que toutes les réglementations nationales/locales sont respectées. Des fontaines de lavage des yeux d'urgence et des douches de sécurité devraient être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle. Si les opérations de l'utilisateur génèrent des fumées, des vapeurs, du gaz ou de la pulvérisation, utilisez des enceintes de procédés, une ventilation par aspiration locale ou d'autres contrôles d'ingénierie pour empêcher l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques en dessous de toute limite recommandée ou réglementaire.

Équipement De Protection Individuelle: Lunettes de protection. Masque de protection. Vêtements de protection. Gants.









Matériaux Pour Vêtements de Protection: Matériaux et tissus résistant aux produits chimiques.

Protection des Mains: Porter des gants résistants aux produits chimiques.

Protection des Yeux: Lunettes chimiques, lunettes de sécurité et écran facial.

Protection de la Peau: Utiliser des vêtements de protection de la peau.

Protection Respiratoire: Utiliser un respirateur purificateur d'air ou un respirateur à air fourni approuvé par le NIOSH, où des

concentrations atmosphériques de poussières sont attendues.

Autre Information: Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

SECTION 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur Physiques de Base et Chimiques

État Physique : Liquide.

04/06/2024 FR (Français États-Unis) 4/

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Registre Fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 de mars 2012 / Lois et Règlements

Apparence : Clair, sans couleur à jaune pâle.

Odeur: Acide modéré.Seuil de L'Odeur: Non disponible.

pH : <1

Vitesse D'Évaporation (Acétate de Butyle = 1) Non disponible. Point de Fusion Non disponible. Point de Congélation Non disponible. Point D'Ébullition (faire bouillir) 97.8°C (208.04°F) **Point Eclair** Non inflammable. La Température D'Auto-Inflammation Non disponible. Température de Décomposition Non disponible. Inflammabilité (solide, gaz) Non inflammable. Limite Inférieure D'Inflammabilité Non disponible. Limite Supérieure D'Inflammabilité Non disponible. Non disponible. **Pression De Vapeur** Densité Relative de Vapeur à 20°C Non disponible.

Gravité Spécifique : 1.08

Solubilité : Complète en eau.

Coefficient de Partage: n-octanol/eau : Non disponible.

Viscosité : Non disponible.

Données D'Explosion - Sensibilité Aux Chocs : Ne pas présenter de risque d'explosion en raison d'un impact mécanique. **Données D'Explosion - Sensibilité Aux Décharges** : Ne pas présenter de risque d'explosion en raison d'une décharge statique.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité: Décomposition thermique génère: Vapeurs corrosives, fumées toxiques. Réagit violemment avec les bases fortes.

Stabilité Chimique: Stable dans des conditions normales.

Possibilité Risque de Réactions: Une polymérisation dangereuse ne se produira pas. **Conditions à Éviter:** Températures extrêmement élevées. Matériaux incompatibles.

Matériaux Incompatibles: Des bases forts. Oxydants forts.

Produits de Décomposition Risque: Décomposition thermique génère: Vapeurs corrosives, Oxydes de carbone (CO, CO₂). Chlorure

d'hydrogène. Oxydes de sodium. Oxydes de soufre.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les Effets Toxicologiques - Produit

Toxicité Aiguë: Non classé.

Données CL50 et DL50: Non disponible.

Corrosion/Irritation Cutanée: Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires. (pH: <1)

Lésions Oculaires Graves/Irritation: Provoque des lésions oculaires graves. (pH: <1)

Sensibilisation des Voies Respiratoires ou de la Peau: Non classé.

Mutagénicité des Cellules Germinales: Non classé.

Tératogénicité: Non disponible. **Cancérogénicité:** Non classé.

Toxicité Spécifique Pour Certains Organes (Exposition Répétée): Non classé.

Toxicité Pour la Reproduction: Non classé.

Toxicité Spécifique Pour Certains Organes (Exposition Unique): Non classé.

Danger D'Aspiration: Non classé.

Symptômes/Lésions Après Inhalation: Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Symptômes/Lésions Après Contact Avec la Peau: Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

Symptômes/Lésions Après Contact Avec les Yeux: Provoque des lésions oculaires graves.

Symptômes/Lésions Après Ingestion: L'ingestion est susceptible d'être nocive ou d'avoir des effets indésirables.

Symptômes Chroniques: Aucun dans les conditions d'utilisation normales et prévues.

<u>Informations sur les Effets Toxicologiques - Ingrédient(s)</u>

Données CL50 et DL50:

Acide décylphénoxybenzènedisulfonique, sel disodique (364	45-71-3)
LD50 Orale Rat	>2000 mg/kg

04/06/2024 FR (Français États-Unis) 5/

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Registre Fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 de mars 2012 / Lois et Règlements

LD50 Lapin Dermique	>2000 mg/kg	
Acide benzènesulfonique, dérivés 4-C10-13-sec-alkyles (85536-14-7)		
LD50 Orale Rat	1219 mg/kg	
Acide phosphorique (7664-38-2)		
LD50 Orale Rat	1530 mg/kg	
LD50 Lapin Dermique	2730 mg/kg	
LC50 Inhalation Rat (>850 mg/m³ (Temps d'exposition: 1 h)	
Chlorure d'hydrogène (7647-01-0)		
LD50 Orale Rat	700 mg/kg	
LD50 Lapin Dermique	>5010 mg/kg	
LC50 Inhalation Rat	781 ppm/4h (signalé comme 3124 ppm/1 h)	
Groupe IARC	3	
Xylènesulfonate de sodium (1300-72-7)		
LD50 Orale Rat	1000 mg/kg	
LD50 Lapin Dermique	>2000 mg/kg	
Éthoxylates de nonylphénol (9016-45-9)		
LD50 Orale Rat	2590 mg/kg	
LD50 Lapin Dermique	1780 μl/kg	

SECTION 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Toxicité Non classé.

Acide benzènesulfonique, dérivés 4-C10-13-sec-alkyles (85536-14-7)		
LC50 Poisson 1	5.6 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Cyprinus carpio [s'écouler à travers])	
EC50 Daphnie 1	5.2 mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Espèces: Daphnia magna)	
LC50 Poisson 2	1.67 mg/l (Temps d'exposition: 96h - Espèces: Lepomis macrochirus)	

Persistance et Dégradable

Viceroy (AFCO 6010)	
Persistance et Dégradable	Non-établi.

Potentiel de Bioaccumulation

Viceroy (AFCO 6010)	
Potentiel de Bioaccumulation	Non-établi.
Acide benzènesulfonique, dérivés 4-C10-13-sec-alkyles (85536-14-7)	
Log Pow	2 (à 23°C)

Mobilité sur Terre: Non disponible.

Autres Effets Néfastes

Autres Informations: Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Recommandations pour l'Élimination des Eaux Usées: Ne pas jeter dans les égouts ; éliminer ce produit et son contenant de manière sûre.

Recommandations pour l'Élimination des Déchets: Éliminer les déchets conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales, provinciales, territoriales et internationales. Code de déchet RCRA: D002 (Matière corrosive).

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Conformément à DOT

Nom d'Expédition : LIQUIDE CORROSIF, ACIDE, INORGANIQUE, N.S.A. (Acide phosphorique, acide chlorhydrique)

Classe de Risque : 8 Numéro d'Identification : UN3264

Codes d'Étiquetage : 8

Polluant Marin : Oui
Groupe d'Emballage : III



04/06/2024 FR (Français États-Unis) 6/9

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Registre Fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 de mars 2012 / Lois et Règlements

Numéro d'ERG : 154

14.2 Conformément à IMDG

Nom d'Expédition : LIQUIDE CORROSIF, ACIDE, INORGANIQUE, N.S.A. (Acide phosphorique, acide chlorhydrique)

Classe de Risque : 8
Numéro d'Identification : UN3264

Groupe d'Identification : UN32
Groupe d'Emballage : III

Codes d'Étiquetage : 8

EmS-No. (Feu) : F-A

EmS-No. (Déversement) : S-B

Polluant Marin : Oui

MFAG Number : 154



14.3 Conformément à IATA

Nom d'Expédition : LIQUIDE CORROSIF, ACIDE, INORGANIQUE, N.S.A. (Acide phosphorique, acide chlorhydrique)

Groupe d'Emballage : III
Numéro d'Identification : UN3264

Classe de Risque : 8
Codes d'Étiquetage : 8
ERG Code (IATA) : 8L

14.4 Conformément à TDG

Nom d'Expédition : LIQUIDE CORROSIF, ACIDE, INORGANIQUE, N.S.A. (Acide phosphorique, acide chlorhydrique)

Groupe d'Emballage : III
Classe de Risque : 8

Numéro d'Identification : UN3266 Codes d'Étiquetage : 8 Polluant Marin : Oui



SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Règlements Fédéraux des États-Unis

Viceroy (AFCO 6010)	
Section SARA 311/312 Classes de Risques	Risque immédiat (Aigu) pour la santé.

Eau (7732-18-5)

Acide décylphénoxybenzènedisulfonique, sel disodique (36445-71-3)

Répertorié au États-Unis (TSCA: Loi sur le Contrôle des Substances Toxiques) de l'inventaire.

Répertorié au États-Unis (TSCA: Loi sur le Contrôle des Substances Toxiques) de l'inventaire.

Acide benzènesulfonique, dérivés 4-C10-13-sec-alkyles (85536-14-7)

Répertorié au États-Unis (TSCA: Loi sur le Contrôle des Substances Toxiques) de l'inventaire.

Acide phosphorique (7664-38-2)

Répertorié au États-Unis (TSCA: Loi sur le Contrôle des Substances Toxiques) de l'inventaire.

Chlorure d'hydrogène (7647-01-0)

Répertorié au États-Unis (TSCA: Loi sur le Contrôle des Substances Toxiques) de l'inventaire.

Répertorié au Section SARA 302 (Liste de produits chimiques spécifiques toxiques).

Répertorié au Section SARA 313 (Liste de produits chimiques spécifiques toxiques).

Section SARA 302 Seuil de Planification Quantité (TPQ)	500 (gaz seulement)
Section SARA 313 - Emission de Rapports	1.0% (seulement si fabriqué par le procédé à l'acide fort , aucune
	notification du fournisseur).

Xylènesulfonate de sodium (1300-72-7)

Répertorié au États-Unis (TSCA: Loi sur le Contrôle des Substances Toxiques) de l'inventaire.

Éthoxylates de nonylphénol (9016-45-9)

Répertorié au États-Unis (TSCA: Loi sur le Contrôle des Substances Toxiques) de l'inventaire.

Réglementations D'États des États-Unis

Acide phosphorique (7664-38-2)

États-Unis - Californie - SCAQMD - Contaminants Atmosphériques Toxiques - Chronique Non Cancéreuse.

04/06/2024 FR (Français États-Unis) 7/9

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Registre Fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 de mars 2012 / Lois et Règlements

États-Unis - Californie - Liste des Contaminants Atmosphériques Toxiques (AB 1807, AB 2728).

États-Unis - New Jersey - RTK (Droit de Savoir) Liste des Substances Risques.

États-Unis - New Jersey - Liste Spéciale des Substances Risques pour la Santé.

États-Unis - New York - Limites d'Exposition Professionnelle - Plafonds.

États-Unis - New York - Déclaration des Rejets Partie 597 - Liste des Substances Risques.

États-Unis - Pennsylvanie - RTK (Droit de Savoir) - Liste des Risques de l'Environnement.

États-Unis - Pennsylvanie - RTK (Droit de Savoir) Liste.

États-Unis - Texas - Effets dépistage niveaux - À Long Terme.

États-Unis - Texas - Effets dépistage niveaux - À Court Terme.

Chlorure d'hydrogène (7647-01-0)

États-Unis - Californie - SCAQMD - Contaminants Atmosphériques Toxiques - Aiguë Non Cancéreuse.

États-Unis - Californie - SCAQMD - Contaminants Atmosphériques Toxiques - Chronique Non Cancéreuse.

États-Unis - Californie - Liste des Contaminants Atmosphériques Toxiques (AB 1807, AB 2728).

États-Unis - New Jersey - Prévention de Décharge - Liste des Substances Risques.

États-Unis - New Jersey - Liste des Substances Risques pour l'Environnement.

États-Unis - New Jersey - RTK (Droit de Savoir) Liste des Substances Risques.

États-Unis - New Jersey - Liste Spéciale des Substances Risques pour la Santé.

États-Unis - New Jersey - TCPA - Substances Extrêmement Risques (EHS).

États-Unis - New York - Limites d'Exposition Professionnelle - Plafonds.

États-Unis - New York - Déclaration des Rejets Partie 597 - Liste des Substances Risques.

États-Unis - Pennsylvanie - RTK (Droit de Savoir) - Liste des Risques de l'Environnement.

États-Unis - Pennsylvanie - RTK (Droit de Savoir) Liste.

États-Unis - Texas - Effets dépistage niveaux - À Long Terme.

États-Unis - Texas - Effets dépistage niveaux - À Court Terme.

Xylènesulfonate de sodium (1300-72-7)

États-Unis - Texas - Effets dépistage niveaux - À Long Terme.

États-Unis - Texas - Effets dépistage niveaux - À Court Terme.

Éthoxylates de nonylphénol (9016-45-9)

États-Unis - Californie - Produits de consommation plus sûrs - Liste initiale des substances et groupes chimiques candidats.

États-Unis - Texas - Effets dépistage niveaux - À Long Terme.

États-Unis - Texas - Effets dépistage niveaux - À Court Terme.

Règlement Canadien

Eau (7732-18-5)

Listé sur l'inventaire Canadienne (LIS) (Liste Intérieure des Substances).

Acide benzènesulfonique, dérivés 4-C10-13-sec-alkyles (85536-14-7)

Listé sur l'inventaire Canadienne (LIS) (Liste Intérieure des Substances).

Acide décylphénoxybenzènedisulfonique, sel disodique (36445-71-3)

Listé sur l'inventaire Canadienne (LIS) (Liste Intérieure des Substances)

Acide phosphorique (7664-38-2)

Listé sur l'inventaire Canadienne (LIS) (Liste Intérieure des Substances).

Chlorure d'hydrogène (7647-01-0)

Listé sur l'inventaire Canadienne (LIS) (Liste Intérieure des Substances).

Xylènesulfonate de sodium (1300-72-7)

Listé sur l'inventaire Canadienne (LIS) (Liste Intérieure des Substances).

Éthoxylates de nonylphénol (9016-45-9)

Listé sur l'inventaire Canadienne (LIS) (Liste Intérieure des Substances).

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les Produits Contrôlés (CPR) et la FDS contient toutes les informations requises par le CPR.

SECCIÓN 16: OTRA INFORMACIÓN, INCLUSIVE FECHA PREPACIÓN Y DE ULTIMA REVISIÓN

Date de Révision : 04/06/2024

04/06/2024 FR (Français États-Unis) 8/9

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Registre Fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 de mars 2012 / Lois et Règlements

Autres Informations

: Ce document a été préparé conformément aux exigences de la SDS de l'OSHA Norme de Communication des Risques 29 CFR 1910.1200.

Complets des Phrases de Texte GHS:

Tox. Aigu 3 (Inhalation: gaz)	Toxicité Aiguë (Inhalation: gaz) Catégorie 3.
Tox. Aigu 4 (Orale)	Toxicité Aiguë (Orale) Catégorie 4.
Aigu Aquatic 2	Risque pour l'environnement aquatique - Risque Aigu Catégorie 2.
Chronique Acuatice 2	Risque pour l'environnement aquatique - Risque Chronique Catégorie 2.
Chronique Acuatice 3	Risque pour l'environnement aquatique - Risque Chronique Catégorie 3.
Dom. Yeux 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1.
Irrit. Yeux 2A	Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2A.
Corr. Mét. 1	Corrosif pour les métaux Catégorie 1.
Corr. Peau 1A	Corrosion/irritation cutanées Catégorie 1A.
Corr. Peau 1B	Corrosion/irritation cutanées Catégorie 1B.
Corr. Peau 1C	Corrosion/irritation cutanées Catégorie 1C.
Irrit. Peau 2	Corrosion/irritation cutanées Catégorie 2.
STOT EU 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Catégorie 3.
H290	Peut-être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures graves de la peau et des lésions oculaires.
H315	Provoque une irritation de la peau.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une irritation sérieuse des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H401	Toxique pour la vie aquatique.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques avec des effets durables.
H412	Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables.

NFPA Risque Pour La Santé

3 - Une exposition de courte pourrait causer des blessures temporaires ou résiduelle grave même si une attention

médicale rapide a été donné.

NFPA Risque D'Incendie

: 0 - Matériaux qui ne brûleront pas.

NFPA Réactivité

 1 - Normalement stable, mais peut devenir instable à des températures et des pressions élevées ou peut réagir avec de l'eau avec une certaine libération d'énergie, mais pas

violemment.



Santé : 3 Risque Sérieux - Blessures majeures susceptibles moins que des mesures soient prises

rapidement et le traitement médical est donné.

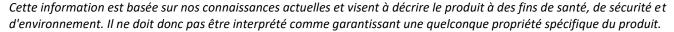
Inflammabilité: 0 - Risque minimal.Physique: 1 - Risque léger.

Partie Responsable Pour la Préparation de Ce Document

AFCO

550 Development Avenue Chambersburg, PA 17201

T: 800-345-1329



Amérique du Nord GHS SDS 2015 (États-Unis, Can., Mex.)

04/06/2024 FR (Français États-Unis) 9/9